

RESOLUTION 8.12**STATUT DES ESPECES DE CETACES DE LA ZONE ACCOBAMS SELON LA LISTE ROUGE DE L'UICN**

La Réunion des Parties à l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente :

Agissant sur la Recommandation 14.2 du Comité Scientifique,

Rappelant la Résolution 2.22 sur le renforcement des relations avec l'UICN, Résolution 3.19 sur la liste rouge UICN des cétacés dans la mer Méditerranée et la mer Noire et la Résolution 6.15 sur l'évaluation des statuts de conservation de l'UICN des cétacés de la zone de l'ACCOBAMS,

Gardant en mémoire que la Liste Rouge de l'UICN fournit un moyen simple de classement des statuts de taxon à espèces ou de niveau taxonomiques plus bas comme des sous-espèces, variétés ou sous-populations dans une des huit catégories : Données Insuffisantes (DD), Préoccupation mineure (LC), Quasi Menacé (NT), Vulnérable (VU), En danger (EN), En danger critique (CR), Éteinte à l'état sauvage (EW), et éteinte (EX)

Consciente que tous les cétacés présents régulièrement en Méditerranée et en mer Noire ont été évalués ou réévalués et que le Comité Scientifique a effectué le travail assigné par la Résolution 6.15 (Evaluation du statut de conservation UICN des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS), étant grandement aidé dans cette tâche ambitieuse par les données collectées durant l'ACCOBAMS Survey Initiative, ainsi que par les autres collectes de données réalisées depuis les dernières évaluations,

Profondément préoccupée par les conséquences critiques de l'agression armée et des activités militaires dans la mer Noire et la mer d'Azov dans les aires de répartition des espèces figurant sur la Liste Rouge ;

Tenant compte des propositions visant à élaborer un plan de conservation des Cétacés de la mer Noire, sous la forme de plans de conservation distincts pour chacune des trois espèces ;

Exprimant sa gratitude pour le travail réalisé par le Comité Scientifique, les experts, les évaluateurs et l'UICN pour les évaluations 2018-2021,

Rappelant que de nombreuses mesures de conservation ont été développées par le Comité Scientifique et ont été approuvées et adoptées par les Réunions des Parties dans différentes Résolutions pour atteindre un état de conservation favorable des espèces de cétacés dans la zone de l'Accord,

Prenant en considération la Décision IG.25/13 de la Réunion des Parties à la Convention de Barcelone, en particulier, l'Annexe 1 sur le Plan d'Action pour la conservation des cétacés de la mer Méditerranée,

Notant avec satisfaction que le statut des deux espèces de mer méditerranée (le dauphin bleu et blanc et le Grand dauphin) s'est amélioré en passant de Vulnérable à Préoccupation mineure,

Notant que le statut des trois espèces de mer Noire²⁵ est resté le même (Vulnérable pour le dauphin commun de mer Noire et En danger pour le Grand Dauphin de mer Noire et le marsouin commun de mer Noire), tout comme le statut des cachalots de la Méditerranée (en danger) et des dauphins communs de la Méditerranée (en danger), bien que pour ces derniers, la mer d'Alboran soit désormais exclue et que la sous-population soit appelée sous-population de la Méditerranée intérieure,

Notant avec inquiétude que le statut du Rorqual commun de Méditerranée s'est empiré de Vulnérable à En danger,

Reconnaissant que les dauphins sténo ont été identifiés comme une sous population et ont été évalués comme étant Quasi Menacés, que les baleines à bec de Méditerranée de Cuvier avaient été évaluées en 2018 comme Vulnérables, alors qu'elles avaient été classées en 2006 comme Données Insuffisantes et que les dauphins de Risso, précédemment évalués Données Insuffisantes en 2012, ont maintenant été évalués comme En danger,

Appréciant que les globicéphales de Méditerranée sont désormais considérés comme deux sous-populations (les globicéphales de la Méditerranée intérieure sont en danger tandis que ceux du détroit de Gibraltar sont En danger critique) et que quatre sous-populations d'autres espèces ont également été reconnues et évaluées (Dauphins communs du Golfe de Corinthe - En danger critique ; Grands dauphins du golfe d'Ambracia - En danger critique ; Dauphins bleus et blancs du golfe de Corinthe - En danger (en cours de révision) ; Orques du détroit de Gibraltar - En danger critique),

Notant que 4 ébauches du Plan de Gestion de Conservation sont presque achevées,

1. Invite les Parties à prendre note de la Liste Rouge UICN des statuts d'espèces de cétacés suivant les évaluations de 2018-2021 ainsi que des changements s'étant produit depuis les dernières évolutions :

Espèces	Statuts précédents de la Liste Rouge l'UICN		Statuts de la Liste Rouge suivant les évaluations de 2018-2021	
	Grand Dauphin <i>Tursiops truncatus</i>	Sous population de Méditerranée	Vulnérable	Sous-population de Méditerranée intérieure Sous-population du Golf d'Ambracia
Grand Dauphin sous espèce de mer Noire <i>Tursiops truncatus ssp. ponticus</i>	Sous-espèce de mer Noire	En danger	Sous-espèce de mer Noire	En danger¹
Dauphin Commun <i>Delphinus delphis</i>	Sous-population de Méditerranée	En danger	Sous-population de Méditerranée intérieure	En danger
			Sous-population du Golfe de Corinthe	En danger critique
Dauphin Commun sous espèce de mer Noire <i>Delphinus delphis ssp. ponticus</i>	Sous-espèce de mer Noire	Vulnérable	Sous-espèces de mer Noire	Vulnérable¹

²⁵ Ces classifications sont provisoires car les évaluations sont en cours de révision par l'UICN et le Groupe de spécialistes des cétacés du SSC de l'UICN.

Espèces	Statuts précédents de la Liste Rouge l'UICN		Statuts de la Liste Rouge suivant les évaluations de 2018-2021	
Baleine à bec de Cuvier <i>Ziphius cavirostris</i>	Sous-population de Méditerranée	Données Insuffisantes	Sous-population de Méditerranée	Vulnérable
Rorqual Commun <i>Balaenoptera physalus</i>	Sous-population de Méditerranée	Vulnérable	Sous-population de Méditerranée	En danger
Marsouin commun sous espèce de mer Noire <i>Phocoena phocoena ssp. relicta</i>	Sous espèce de mer Noire	En danger	Sous-espèce de mer Noire	En danger¹
Orque <i>Orcinus orca</i>	Sous-population de Méditerranée	Non évalué	Sous-population du Déroit de Gibraltar	En danger critique
Globicéphale <i>Globicephala melas</i>	Sous-population de Méditerranée	Données Insuffisantes	Sous-population de Méditerranée intérieure	En danger
			Sous-population du Déroit de Gibraltar	En danger critique
Dauphin de Risso <i>Grampus griseus</i>	Sous-population de Méditerranée	Données Insuffisantes	Sous-population de Méditerranée	En danger
Cachalot <i>Physeter macrocephalus</i>	Sous-population de Méditerranée	En danger	Sous-population de Méditerranée	En danger
Dauphin bleu et blanc <i>Stenella coeruleoalba</i>	Sous-population de Méditerranée	Vulnérable	Sous-population de Méditerranée	Préoccupation mineure
			Sous-population du Golfe de Corinthe	En danger
Dauphin Sténo <i>Steno bredanensis</i>	Sous-population de Méditerranée	Non évalué	Sous-population de Méditerranée	Quasi Menacé

2. *Prie* les Parties de mettre en œuvre des mesures pour faire face aux menaces auxquelles sont exposées les populations évaluées en accord avec la liste ci-dessus, avec un regard particulier sur les populations En danger critique et Menacées, et de mettre à jour leur Liste Rouge nationale ;
3. *Recommande* que l'ébauche du Plan de Gestion de Conservation pour les Dauphins Communs accorde une attention particulière au Dauphin Commun du Golfe de Corinthe qui été récemment évalué comme étant « En danger critique » ;
4. *Exhorte* les Parties et *demande* aux non-Parties d'accorder une attention particulière à ces "sous-populations" qui ont été évaluées comme étant En danger critique ou Menacées ou Vulnérables et de prendre les actions de conservations appropriées, notamment pour les espèces pour lesquelles des Plans de Gestion de Conservation n'ont pas encore été développés ;
5. *Demande* aux Parties de prendre en compte les impacts militaires et anthropiques des opérations militaires lors de la mise en œuvre du Plan de Gestion de Conservation dans la mer Noire ;
6. *Décide* que la présente Résolution remplace les Résolutions 3.19 et 6.15.